

Rapport n°13

Accunsentu per lascià u passu à l'EDF per a stallazione di un trasfurmadore è di e linee sutterranie Alta Tensione (A) è Bassa Tensione

Approbation d'une servitude à EDF relative à la pose d'un transformateur et à l'installation de lignes souterraines Haute Tension (A) et Basse Tension

Dans le cadre de la création de 50 logements HLM dans le secteur d'Albitreccia réalisée en 2015, il a été nécessaire de desservir en électricité les parcelles BN 675, 868 et 869 appartenant à la ville de Bastia.

Pour ce faire, EDF a sollicité l'autorisation d'établir deux canalisations sur les parcelles communales précitées :

- Ligne électrique souterraine Haute Tension (A), une canalisation dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 75 mètres
- Ligne électrique souterraine Basse Tension (R2-R3), deux canalisations dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 14 mètres.

L'indemnité forfaitaire proposée est de 300 €.

Cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié aux frais d'EDF.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'établissement de deux canalisations au bénéfice d'EDF sur les parcelles BN 675, 868 et 869 appartenant à la ville de Bastia conformément au projet de convention joint en annexe et moyennant une indemnité de 300€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude et le cas échéant, l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.

SYNTHESE

Le rapport propose l'approbation d'une servitude accordée à EDF sur les parcelles communales BN 675, 868 et 869, dans le secteur d'Albitreccia, pour l'installation de lignes électriques souterraines Haute et Basse Tension destinées à desservir 50 logements HLM. EDF versera une indemnité forfaitaire de 300 € et prendra en charge les frais liés aux actes juridiques.